



BUREAU BENELUX DES MARQUES
BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODELES

la **®**-évolution Benelux

Sommaire

1.	Rapport de la direction	
	Introduction	9
	Regard sur le futur	10
	Une organisation en évolution	12
2.	Exploitation	
	Introduction	21
	Efficacité au Bureau Benelux des Marques	22
	Personnel et Organisation	24
	La gestion de projets	26
	Comité du personnel	27
3.	Enregistrement et législation	
	Introduction	35
	Fonctionnement du Bureau Benelux des Marques	36
	Développements au département Enregistrement	38
	Affaires Juridiques	39
	Procédure d'opposition	40
4.	Coopération et échange d'informations	
	Introduction	49
	Evolution du service à la clientèle	50
	Atelier 'du dépôt à l'enregistrement'	53
	Holland Innovation	54
	Hainova	55
5.	Chiffres et statistiques	
	Bilan au 31 décembre 2004	62
	Etats des produits et charges	64
	Rapport financier	64
	Communication du réviseur	65
	Personnel	66
	Organigramme	67
	Marques	68
	Modèles	76
6.	Coordonnées	
	Conseils d'Administration réunis	80
	Collège des Commissaires / Direction	81
	Services nationaux	82
	Colophon	83

1 Rapport de la direction



®

Brevetes, Derechos
Intelectuales, Propiedad
Intelectual

« Explorer
de nouvelles activités »

- Lex Kaufhold -
Président des Conseils d'Administration réunis



Edmond Simon
Directeur

Depuis le 1^{er} décembre 2004 je dirige le Bureau Benelux des Marques et le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles de concert avec Dick Verschure et Paul Laurent. Ensemble nous formons une équipe cohérente avec des compétences spécifiques et complémentaires. Ce qui nous unit avec le personnel des Bureaux Benelux est le souci commun de relever avec conviction et enthousiasme les défis d'un avenir incertain.

Permettez-moi à cette occasion de réitérer tous nos remerciements à mon prédécesseur Monsieur Van Boxstael, Directeur de nos Bureaux de 2000 à 2004. C'est grâce à lui, et notamment à la confiance qu'il a inspirée à ses collaborateurs, que les Bureaux ont pu aller leur chemin en l'an 2002.

Le fil rouge du rapport annuel 2004 est le Bureau Benelux des Marques comme organisation en évolution. 2004 a été une année dans laquelle la réflexion s'est concentrée sur le service à la clientèle et une année pendant laquelle on a entamé les préparatifs de l'entrée en vigueur de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle.

Un grand exercice de réflexion sur l'avenir a été entamé dans le cadre de la Nouvelle Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle et sera finalisé au cours de l'année 2005. La Nouvelle Convention vient

d'ailleurs d'être signée par le Comité des Ministres et est soumise pour approbation aux Chambres législatives de nos trois pays.

La nouvelle Organisation Benelux qui va succéder aux droits et aux obligations de nos deux Bureaux Benelux actuels est en pleine préparation avec la participation très active et constructive de notre personnel.

La procédure d'opposition a été ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le nombre d'oppositions introduites a dépassé nos attentes mais leur déroulement s'est passé de manière tout à fait conforme à nos prévisions: les parties en cause ont en effet, en toute grande partie réglé leur conflit à l'amiable.

Sur le plan interne, la réorganisation de nos Bureaux s'est poursuivie avec des cours de formation et avec des projets ambitieux en vue de structurer nos activités dans les années à venir.

Le bien-être de notre personnel n'a jamais été aussi grand que l'année passée. Le pourcentage du taux d'absentéisme pour maladie se situe en dessous du taux de la moyenne aux Pays-Bas.

Heureusement que le bilan de l'exercice 2004 montre un résultat positif, le deuxième d'affilée. C'est rassurant,

mais en même temps nous devons rester vigilants, plus que jamais d'ailleurs, à l'évolution des coûts et des recettes. C'est ce souci permanent qui est à la base d'un scan détaillé de nos procédures internes effectué par un bureau spécialisé indépendant.

Toutes ces activités s'inscrivent dans le prolongement de la raison d'être de nos Bureaux Benelux: être au service des titulaires potentiels de droits de propriété intellectuelle qui sont en toute grande partie les PME de nos trois pays. Ce service doit être rapide avec un excellent rapport qualité/prix pour s'inscrire dans la stratégie de Lisbonne visant à promouvoir l'innovation et à renforcer la compétitivité de nos économies.

Beaucoup d'autres activités mériteraient d'être signalées dans cette introduction, mais je vous laisse le soin de les découvrir au fur et à mesure que vous avancerez dans la lecture de ce rapport annuel.

Le personnel de nos Bureaux a contribué pour une part importante à la réussite de l'année 2004 de par son respect scrupuleux des valeurs d'entreprise confiant, moderne, flexible, fiable et accessible auxquelles nous avons tous souscrit. Je tiens à lui exprimer ma profonde reconnaissance !

Regard sur le futur

Lex Kaufhold

Président des Conseils d'Administration réunis

Le fonctionnement du Bureau Benelux des Marques et du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles est assuré par les Conseils d'Administration réunis composés de membres désignés par les pays du Benelux. La présidence est alternativement assurée par une des trois délégations. En 2004, le Luxembourg a repris le flambeau de la Belgique.

J'ai l'honneur de présider les Conseils d'administration des Bureaux Benelux réunis à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2006, reprenant ainsi le flambeau de Monsieur Serge Allegrezza qui a exercé le mandat du 1^{er} avril 2004 au 31 décembre 2004.

En fait je présiderai probablement à partir du 1^{er} janvier 2006 le Conseil d'Administration de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle. C'est à cette date en effet que la nouvelle Convention pourra entrer en vigueur, si les procédures législatives nationales le permettent. Mon devoir consistera à continuer de mener à bien cette formidable aventure commencée en 1970. Ce ne sera pas chose aisée car nous vivons désormais dans un contexte européen radicalement différent de celui que les Bureaux Benelux connaissaient à leur début.

Le défi qui nous attend tous est de garantir la santé financière des Bureaux tout en rendant les services les plus

complets et compétitifs à nos clients. Le Bureau Benelux des Marques et le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles ne sont pas une fin en soi, mais doivent prouver tous les jours qu'ils méritent la confiance de leurs clients.

Il faut savoir se montrer innovateur, persuasif et, pourquoi pas, offensif. Explorer de nouvelles activités et de nouvelles pistes de financement sont sûrement les deux tâches auxquelles j'entends m'atteler durant les deux années de mon mandat.

Il me semble également primordial de lancer des actions de sensibilisation ciblées. J'inclus dans cet objectif, et je l'estime prioritaire, la mise à disposition de cours de formation pour les professionnels du secteur à des prix compétitifs dispensés dans nos trois pays.

Voilà, en résumé, les idées autour desquelles j'espère que nous pouvons tous nous rallier.

Leur réalisation, et cela va de soi, est bien évidemment seulement faisable avec la bonne volonté des trois Gouvernements et l'aide et la collaboration de la Direction et de tout le personnel des Bureaux.





Evolution de l'organisation

13

Paul Laurent
Directeur Application des Lois

Fin 2004, j'ai été nommé Directeur Application des Lois des Bureaux Benelux. Dans ma candidature j'ai souligné l'importance du respect à l'égard de tous mes interlocuteurs: les déposants, les milieux intéressés, les Etats membres, les autres institutions Benelux et les collègues. Ma candidature était sous-tendue par une énorme ambition pour le Benelux: faire des Bureaux Benelux actuels et du futur Office Benelux de la Propriété Intellectuelle un centre d'excellence reconnu en Europe dans le domaine de la propriété intellectuelle en général.

Dans le domaine des marques, dessins et modèles, le Benelux se présente uni. Résultat: il constitue une référence, un modèle et un acteur incontournable. Ceci est vrai tant sur le plan de la qualité du service que sur le plan de la législation. La nouvelle convention consolide les bases institutionnelles sur lesquelles repose ce succès et balise l'évolution future dans ce domaine. Reste à donner vie à ce beau projet. On peut citer la possibilité d'extension d'activités dans d'autres domaines de la propriété intellectuelle, la possibilité de renforcer la proximité avec le client et la consécration des compétences législatives.

Une des clés du succès est d'être le plus possible au service de nos clients. Nous n'avons plus le monopole pour la délivrance des marques, dessins et modèles. Pour nous comme pour toute entreprise, la concurrence est une chance. Une chance d'avoir de nouveaux défis à relever et de s'améliorer de manière continue. Pour cela il faudra travailler sur la qualité, la publicité, la proximité et la simplicité.

Qualité: La réorganisation des processus primaires de production a permis un saut qualitatif considérable dans la gestion des procédures et en particulier dans les délais de

traitement des dossiers et dans l'accessibilité de la procédure pour les usagers. Elle a aussi contribué à l'épanouissement du personnel, ce qui a un impact positif sur l'atmosphère de travail et in fine sur la qualité. J'ai l'intention de confirmer, de renforcer et d'objectiver les résultats engrangés.

Publicité: La réorganisation du Bureau Benelux des Marques a permis la mise en place d'un Département « Service et Information » chargé de la publicité et du service aux clients. La publicité et le service aux clients sont susceptibles d'apporter de nouveaux déposants. Il faut donc analyser la situation en terme d'investissements et non en terme de coûts. Je ferai donc le maximum pour encourager ce nouveau département et pour donner à son enthousiasme toutes les suites qu'il mérite.

Proximité: Attirer de nouveaux clients parmi les PME ayant une implantation purement locale implique une présence locale. Des Bureaux de dépôt existent au sein des ministères luxembourgeois et belges. Les résultats déjà engrangés pourront être optimisés par une plus grande intégration et une meilleure collaboration entre les ministères et les Bureaux Benelux.

Simplicité: Une autre manière d'être proche, c'est d'être simple. Dans le cadre de la campagne « La protection par les marques, une évidence », l'accent a déjà été mis sur la simplicité. De nombreux candidats déposants sont aujourd'hui encore découragés par la complexité des procédures. Je serai très attentif à ce que nous ne soyons pas des coupeurs de cheveux en quatre mais des inventeurs de simplicité.

« Travailler sur la qualité,
la promotion, la proximité
et la simplicité »

- Paul Laurent -
Directeur Application des lois



2 Exploitation



« L'important
est de forger maintenant
une vision »

- Piet Roodenberg, Otto van Hulst -
Alons & Partners

Dick Verschure
Directeur Affaires générales

Après la réorganisation des années écoulées, l'année 2004 s'impose comme une année de consolidation et de réflexion sur la mission et la stratégie de l'organisation. Dans ce cadre, la direction a chargé un consultant d'effectuer une analyse d'efficacité au sein des Bureaux. Les résultats de cette analyse constituent un point de référence pour développer une politique nouvelle et encourager le management intermédiaire, la direction et l'ensemble à poursuivre énergiquement sur la voie engagée. Songeons aux initiatives dans le domaine de la gestion des processus et des projets, de la gestion des compétences et de la rationalisation de la communication interne et externe et des processus opérationnels.

Le mot d'ordre de nos activités est devenu "la protection des marques, une évidence". Dans ce contexte, différents projets ont été définis pendant l'année 2004 afin d'uniformiser le processus d'enregistrement et d'optimiser l'exploitation des données en matière de marques. Ainsi, le bureau se propose en 2006 de publier les marques en ligne, d'introduire des fonctionnalités de recherche gratuites plus étendues et d'offrir aux déposants la possibilité de suivre à distance l'état d'avancement des deman-

des. Le monde des marques est nettement axé sur l'international.

L'échange électronique de données entre tous les acteurs de cette branche ne fera que s'intensifier dans les années à venir. Dans cette optique, le Bureau Benelux des Marques a pris l'initiative en y consacrant beaucoup de son énergie, visant à développer un standard XML européen, voire même mondial, pour l'échange de données en matière de marques entre les offices nationaux ou régionaux des marques, l'OMPI, l'OHMI et les déposants. Nous espérons en récolter les premiers fruits en 2006. Grâce au système de recherche en ligne qui sera développé, l'utilisateur aura un accès direct aux données individuelles en matière de marques auprès de l'OMPI et de l'OHMI, alors que cette opération s'effectue encore maintenant par l'intermédiaire d'un fichier caché géré par le Bureau Benelux des Marques.

Les temps nouveaux nécessitent des compétences accrues de la part de nos informaticiens qui suivront dès lors un cycle de formation intensive en 2005. Nous renforcerons ainsi notre position de pointe dans le domaine de l'appui électronique aux déposants, aux mandataires et aux utilisateurs internes.

L'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle convention nous incite à moderniser les conditions de travail et la protection juridictionnelle de nos collaborateurs. Dans ce contexte, un nouveau projet de protocole «Protection juridictionnelle» a été élaboré en 2004 et on rédigera en 2005 un nouveau statut du personnel qui règlera conformément aux vues modernes des questions telles que, par exemple, la participation et l'égalité de traitement.

La direction tient à surveiller attentivement la maîtrise des coûts inhérents à ces initiatives. Certes, nos recettes et nos dépenses sont à nouveau en équilibre en 2004 et les dépenses ont encore diminué. Les perspectives restent extrêmement incertaines et exigent une politique circonspecte. Le but est en effet non seulement de faire "de la protection des marques une évidence", mais aussi au prix le plus attractif.

Efficacité au Bureau Benelux des Marques

Piet Roodenburg, Otto van Hulst
Alons & Partners

“Les Bureaux Benelux en mouvement”, c’est sous ce mot d’ordre que l’on mit un point final derrière les années écoulées dans le rapport annuel 2002 et que le regard fut tourné vers l’avenir. Le qualificatif ‘mouvement’ indique que l’organisation se trouvait à cette époque dans une phase de transformation destinée à améliorer la structure, la culture et les processus opérationnels dans l’organisation. Les changements engagés sur le plan organisationnel et fonctionnel ont été menés à bien pour la plupart en 2004 et les ajustements envisagés ont été ancrés dans les limites fixes de l’organisation.

A l’automne 2004, la direction des Bureaux Benelux a pris la décision d’envisager avec soin le passage à d’autres étapes. Pour ce faire, un quick scan devait mettre en évidence d’autres améliorations à apporter dans ce contexte. Pour garantir l’indépendance complète, la direction a décidé de confier l’étude à un consultant externe. A cette fin, appel a été fait à l’agence de consultance Alons & Partners: cette agence combine des compétences propres et la connaissance de l’organisation des Bureaux Benelux suite à la reprise en janvier 2004 du bureau conseil Van Dam Partners. Le présent rapport annuel portant un regard rétrospectif sur 2004 traite encore une fois de la question quelle était en fait la teneur de ce quick scan et quels étaient les points d’attention.

Ce quick scan visait en premier lieu l’aménagement, le pilotage et la coordination des processus primaires et auxiliaires dans l’organisation. Cela signifie concrètement que l’on s’est penché entre autres sur l’aménagement du processus d’enregistrement, les ‘relais’ et les ‘transitions’ du processus étant soumis séparément à un regard critique. L’analyse concerne le rôle et la contribution des différentes divisions et la cohérence entre elles, ainsi que la mesure dans laquelle elles communiquent entre elles pour arriver à de meilleurs résultats. En deuxième lieu, l’attention a été portée sur le rôle des processus et moyens auxiliaires dans l’exécution du processus primaire. La présence, l’univocité et la communication (top-down et bottom-up) des lignes directrices, les descriptions des opérations et les directives de travail étaient au centre de cette analyse. Celle-ci prenait aussi en considération l’usage et la qualité des ressources auxiliaires comme l’informatique et la gestion administrative de la clientèle et des informations.

Les fonctionnaires dirigeants et les collaborateurs avaient un rôle important à jouer pendant l’étude. Comme interlocuteurs des consultants de Alons & Partners, ils se sont montrés disposés à participer de manière constructive à l’étude et à partager la réflexion. Ce rôle ne diminuera pas après l’étude, parce qu’ils peuvent aussi agir dans la mise en œuvre des propositions d’amélioration et leur suivi.

Ces propositions d'amélioration sont décrites dans le rapport présenté et remis à la direction et au conseil d'administration. Elles ont été mises en regard avec les améliorations déjà réalisées avec succès de 2000 à 2004. Citons par exemple le redéploiement de la direction Application des Lois, la création d'une division d'opposition et l'introduction du 'guichet unique' dans la procédure d'enregistrement pour un meilleur service au client. Les améliorations signalées dans le quick scan comportent aussi notamment une amélioration de la cohérence entre 'relais' dans la procédure d'enregistrement (pour éviter les doublons), une approche du travail et des formes de concertation davantage sous forme de projet dans l'organisation et une informatisation plus poussée du processus primaire.

Maintenant que ce quick scan est achevé, débute un moment de réflexion pour les Bureaux Benelux. Il importe de forger une vision concernant les années 2005 et 2006, dans laquelle des priorités seront fixées visant à mettre en oeuvre de nouvelles améliorations. Vu la coopération constructive, tant avec les fonctionnaires dirigeants qu'avec les collaborateurs, les consultants externes se disent confiants dans le succès de l'entreprise.



24 Personnel & Organisation

Sandra Stille
Chef du département Personnel & Organisation



A l'automne de 2004, l'agence de consultance Alons & Partners a effectué à la demande du Conseil d'administration une analyse de l'efficacité au sein des Bureaux Benelux. Le rapport offre un point de référence pour la conception d'une politique nouvelle et la continuation sur les voies déjà engagées de manière à accroître encore l'efficacité.

Dans la période allant de 2000 à 2004, les Bureaux Benelux ont déjà réalisé avec succès des changements notables dans l'organisation, au niveau de la structure, des processus opérationnels et de la culture (redéploiement de la direction Application des Lois, création du département d'Opposition, réorganisation au sein de la direction Affaires générales, BMBCConnect etc).

Dans son rapport, le bureau d'étude a fait un certain nombre de recommandations, notamment celle de poursuivre l'étude et le développement de la gestion de processus et de projets. Un groupe de projet désigné par la direction s'est ensuite mis au travail pour traduire en propositions concrètes les recommandations d'Alons sur la base de la vision et de la stratégie des Bureaux, des objectifs et priorités retenus et de la philosophie de la direction.

S'agissant des formations, 26 collaborateurs ont participé à un cours de 'gestion de projets'. Ceci était une recommandation issue de l'analyse d'efficacité, le but étant de rendre plus efficaces les nouvelles activités déployées par le Bureau Benelux des Marques en se utilisant de l'instrument qu'est le travail sous forme de projet.

Le but du travail sous forme de projet est de focaliser les activités nouvelles sur le résultat et de les étaler lorsque les connaissances requises sont présentes mais que l'approche, les structures et les procédures sont inadéquates en raison du caractère unique de la mission.

En 2004, le département Personnel & Organisation a mis en oeuvre la gestion des compétences comme instrument important pour l'ensemble du Bureau Benelux des Marques; un groupe de travail a défini à cette fin 4 compétences à l'échelle de l'organisation ainsi que des compétences spécifiques liées à l'exercice d'une fonction particulière.

Le règlement relatif aux évaluations et les formulaires annexes ainsi que ceux pour la conduite des entretiens de fonctionnement ont été ensuite adaptés. D'autre part, le plan de développement personnel (PDP) a été introduit afin que le collaborateur, grâce à des arrangements et à des concertations avec son supérieur, soit mis en mesure de suivre un parcours déterminé et évoluer, par exemple, vers une autre fonction ou se qualifier davantage encore dans sa fonction actuelle.

Chacun a pu se familiariser avec cette «nouvelle» forme d'évaluation des compétences à l'occasion de réunions d'information tenues pour l'ensemble du personnel en novembre 2004 et il a été annoncé que la première évaluation formelle des compétences n'interviendrait qu'en novembre 2005. Cette gestion dite des compétences est en liaison étroite avec les valeurs d'entreprise adoptées pour l'organisation et doit conduire à une cohérence entre les capacités des collaborateurs et le succès subséquent de l'organisation. Les compétences à l'échelle de l'organisation sont: l'initiative, la coopération, la flexibilité et la sensibilité à l'environnement.

Dans le domaine des conditions de travail, un nouveau règlement relatif aux frais de déplacement a été introduit à la suite d'une réglementation fiscale modifiée et un régime (transitoire) sur les frais de garderie des enfants en âge pré-scolaire a été convenu avec le conseil d'administration. Par ailleurs, le conseil d'administration a pris un certain nombre de décisions clés pour l'actualisation du statut du personnel dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Organisation Benelux de la Propriété Intellectuelle (le droit néerlandais de la sécurité sociale est applicable, nous parlons désormais d'une nomination auprès des Bureaux et le chapitre participation sera concrétisé).

La gestion de projets

Celia Heemskerck
Secrétaire de division Application des Lois

Le Bureau Benelux des Marques doit relever un double défi: anticiper et gérer efficacement un environnement en mutation rapide. Cela demande de l'organisation et une mobilisation adéquate des ressources humaines ainsi que matérielles pour atteindre les objectifs fixés et assurer l'avenir. L'un des instruments, lit-on dans les recommandations de l'agence de consultance Alons, est le travail thématique ou par projet. Dès 2004, un cycle de formation à la gestion de projets a été mis en place.

Jusqu'alors, on s'attaquait aux problèmes en retroussant les manches et en travaillant directement à une solution. L'étape préliminaire comme par exemple "quel est exactement le problème", "qui en subit le plus de désagréments", "quelle est la meilleure solution" et last but not least "faut-il bien résoudre le problème ou un autre problème est-il beaucoup plus important", était le plus souvent omise.

L'étape préliminaire relativement longue semble à première vue n'être qu'une perte de temps. Cet investissement est cependant compensé par un choix raisonné pour la meilleure solution et, fort important, des projets qui pourront être réalisés dans le délai imparti. En effet, en lançant un projet, il faut bien entendu mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires, car le projet a sinon peu ou pas de chance d'aboutir.

Malheureusement, les ressources humaines et matérielles limitées ne permettent pas de réaliser tous les projets. Il est dès lors inévitable de devoir fixer des priorités entre les projets.

L'un des piliers du travail par projet est la communication: univoque et sans ambiguïté. On évitera alors les frustrations de l'initiateur du projet comme de ceux qui auront à travailler avec les nouveaux moyens proposés. D'autre part, le travail par projet exige de tous ceux qui y participent, du chef de projet au membre du groupe de projet en passant par l'initiateur, mais aussi du donneur d'ordre (le plus souvent la direction) une autre manière d'envisager les problèmes et les solutions.

Pour moi, le travail par projet représente une étape vers une organisation plus professionnelle.

Rudolf Wiersinga
Membre du Comité du personnel

“La protection du travail, une évidence”, ainsi pourrait-on qualifier la mission du comité du personnel, disons le conseil d’entreprise des Bureaux Benelux qui se composait en 2004 de Frank ten Hulsen (président), Camille Janssen, Mike Gales, Pieter Veeze, Willy Neys et moi-même. Bien que ce slogan semble viser uniquement le plan annuel des conditions de travail pour 2004 auquel le département Personnel & Organisation a associé expressément le comité du personnel, nous lui donnons une acception beaucoup plus large: parvenir à une organisation plus humaine et plus serviable dans une responsabilité partagée avec personnel, le comité du personnel, la direction et le conseil d’administration.

Il va sans dire qu’un comité du personnel moderne, attentif aux conditions de travail actuelles, tente de défendre au mieux les intérêts du personnel sans perdre de vue l’intérêt général de l’entreprise. Ceci nous a bien réussi en 2004, puisque la direction s’est inscrite dans la même démarche.

Il s’agit naturellement des conditions de travail primaires comme les traitements, et par exemple le régime applicable aux expatriés, nos collègues belges et luxembourgeois, mais aussi le régime en matière de traitement d’attente, le restaurant s’entreprise, la politique anti-tabac, le règlement des pensions, les soins de santé, les frais de gardiennage des enfants en âge pré-scolaire, les frais de déplacement, ainsi que le plan “PC” et le plan vélos.

Le comité du personnel a été associé expressément en 2004, parfois sous la forme d’une participation aux différents groupes de travail, à la réforme du statut du personnel, à son implication dont les décisions à prendre, à la protection juridictionnelle et aux conditions de travail du

personnel, telles qu’elles découlent de la nouvelle convention, ainsi qu’à la modernisation du système d’évaluation, à l’introduction de la gestion des compétences, au ‘rapport Alons’ et ‘last but not least’ aux futures modifications (légal) dans le système d’assurance incapacité de travail et soins de santé.

Comme on le sait sans doute, les bureaux n’envoient plus de cartes de vœux depuis quelques années: une carte virtuelle est placée sur notre site internet. Le comité du personnel a été invité par la direction en 2004 à affecter les dépenses économisées à une association caritative et il a pris l’initiative de faire une collecte de fonds à l’intérieur des Bureaux. Grâce à la générosité de tous, un montant appréciable a été offert à la fondation Buddy Netwerk (www.buddynetwerk.nl) dans le cadre de laquelle des volontaires viennent en aide à des personnes souffrant d’une affection mortelle ou d’une maladie chronique.

« Traduire en actes concrets
les objectifs, les priorités et
la philosophie de la direction »

- Sandra Stille -
Chef du département Personnel & Organisation



3 Enregistrement et législation



« Un seul interlocuteur
au Bureau »

- Gerard Van Hulst -
Président de la commission de concertation Benelux

Karin Winkel
Chef du département Enregistrement

Après d'intenses préparatifs, la réorganisation de la direction application des lois est devenue une réalité le 1^{er} janvier 2004. La nouvelle structure d'organisation était nécessaire pour organiser plus rationnellement les processus existants, en ce sens que la direction Application des Lois peut prendre en charge la procédure d'opposition également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et gérer ses implications.

La nouvelle méthode de travail a démarré officiellement en même temps que la nouvelle structure d'organisation. L'essentiel de celle-ci est que toutes les étapes successives de la procédure de dépôt sont concentrées auprès d'un seul collaborateur et dès lors la responsabilité pour le traitement correct du dépôt. Le président du Comité de concertation Benelux (BOC, Benelux Overleg Comité) Gerard van Hulst explique ailleurs dans le présent rapport annuel les possibilités que la nouvelle méthode de travail offre aux milieux intéressés pour une meilleure collaboration avec notre Bureau.

L'objectif est d'abrèger au maximum la procédure de dépôt. Grâce à l'engagement de nos collaborateurs, nous avons réussi cette année à faire en sorte que la publication du dépôt intervient en règle dans le mois. Voilà qui fait du Bureau Benelux des Marques l'un des offices les plus rapides en Europe !

De la même manière, nous avons amélioré notre service pour les modèles sur ce point en veillant à un enregistrement aussi rapide que possible du dépôt.

En ce qui concerne l'enveloppe I-depot, la possibilité a été créée de demander une prolongation pour la période suivante de 5 ans dès l'introduction de l'enveloppe. Les frais d'inscription pour 5 ans s'élèvent à 45 euros, pour 10 ans à 65 euros.

Pour les milieux intéressés, il s'agissait de s'habituer à une manière différente de travailler. L'atelier "nouvelle procédure de dépôt" (voyez aussi le chapitre 4) a aidé beaucoup de personnes à mieux comprendre les étapes de la procédure de dépôt. Cette forme de collaboration, particulièrement utile pour les deux parties, sera certainement répétée dans le futur. En effet, le client est au centre de la démarche de notre organisation.

Pendant cette première année après la réorganisation, nous nous sommes surtout concentrés sur la réalisation d'une procédure d'enregistrement rapide et efficace. Il est évident que la qualité n'a pas été perdue de vue. Les secteurs du département Enregistrement prêtent beaucoup d'attention à la concertation dans le but de garantir l'uniformité de nos activités. Cet aspect est explicité plus en détail plus loin dans ce rapport.

Les directives relatives au refus pour motifs absolus ont été soumises en 2004 à un réexamen avec l'aide du département Affaires juridiques. On s'est surtout efforcé d'intégrer la jurisprudence actuelle comme fil conducteur et d'énumérer quelques recommandations pratiques concernant la procédure.

Nouvelle méthode de travail

Gerard Van Hulst

Président de la commission de concertation Benelux

En 2004 la commission de concertation Benelux (Benelux Overlegcommissie, BOC) qui défend les intérêts des membres de l'Association Benelux pour le droit des marques et des modèles (BMM) s'est concertée à nouveau deux fois avec des représentants du Bureau Benelux des Marques.

Pendant ces réunions, qui ont lieu normalement au siège du Bureau Benelux des Marques à La Haye, on aborde habituellement tout un éventail de sujets sur toutes sortes d'aspects pratiques et spécifiques en relation avec le Bureau Benelux des Marques. On doit penser entre autres à des questions qui se posent au sujet de la compétence de refus pour motifs absolus Bureau Benelux des Marques, des taxes calculées pour les différentes opérations, de la marche à suivre dans le traitement des oppositions etc. En rapport avec l'introduction de l'opposition dans le Benelux en 2004, il a été décidé de concert avec le Bureau Benelux des Marques de créer un groupe de contact opposition qui s'occupe de traiter les problèmes qui se posent en pratique avec les oppositions. Ce groupe de contact comporte, outre des représentants de la BMM, des collaborateurs du Bureau Benelux des Marques.

Pendant les réunions qui ont eu lieu l'année dernière, on s'est évidemment penché aussi sur le fait qu'avec la réorganisation opérée par le Bureau Benelux des Marques dans la période écoulée, les processus internes au Bureau ont été adaptés. Le changement d'optique a eu entre autres comme conséquence qu'un seul et même collaborateur du Bureau Benelux des Marques est dorénavant chargé du traitement du dossier au Bureau Benelux des Marques depuis l'introduction jusqu'à la clôture de la procédure, lorsqu'une nouvelle marque est déposée. Indépendamment du fait que cette adaptation entend rendre le travail plus intéressant pour les collaborateurs du Bureau Benelux des Marques, elle présente pour

ceux qui déposent une marque l'avantage de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur au Bureau..

Bien qu'il soit apparu que les collaborateurs devaient s'habituer au début à cette nouvelle méthode de travail, mon expérience et celle d'autres personnes est que ce changement de méthode a permis de réaliser une meilleure collaboration avec les collaborateurs du Bureau Benelux des Marques, ce qui est prometteur pour l'avenir.

Il me reste encore à relever que les réunions que la BOC a eues l'année dernière avec le Bureau Benelux des Marques se sont déroulées dans une ambiance agréable et constructive.



38 **Développements au département Enregistrement**

Jantine van Laar
Chef de secteur département Enregistrement

Au sein du département Enregistrement, l'organisation a été axée plus que jamais sur l'amélioration du délai de traitement de dépôt. Cet objectif a été atteint en 2004. Le délai de traitement a été ramené à un mois.

La gestion du temps apporte une contribution essentielle à l'amélioration du délai de traitement. Une meilleure gestion du temps a permis de réaliser plus efficacement les travaux. C'était une nécessité parce que la routine avait diminué dans les travaux depuis le début de la réorganisation. Ce phénomène faisait suite à l'extension des attributions de l'examineur.

Vu le nouveau contenu de la fonction des examinateurs, un effort particulier a porté l'année dernière sur l'acquisition de connaissances suffisantes. Nous avons amorcé ce processus en tenant entre autres une réunion de travail hebdomadaire avec la participation des chefs de secteur et des collaborateurs.

Cette réunion permettait en premier lieu de développer les connaissances nécessaires pour traiter un dépôt du début à la fin. La qualité a bien entendu retenu toute l'attention. L'évolution des processus opérationnels et la politique de refus étaient d'autres sujets régulièrement discutés. Les aptitudes individuelles des collaborateurs concernés n'ont pas été perdus de vue dans tout cet exercice.

Mis à part la réunion de travail structurelle, on a eu l'occasion d'améliorer le niveau des connaissances des collaborateurs avec l'aide des chefs de secteur et des juristes. Cette aide était et est tributaire entre autres des besoins individuels signalés.

Les chefs de secteur ont dû se montrer vigilants dans divers domaines en 2004, en partie pour veiller à la qualité intrinsèque du travail, mais aussi pour l'organisation du travail de la division et pour le fonctionnement de la division dans le cadre plus vaste de l'organisation Benelux.

On peut conclure en résumé que la réorganisation a atteint pour une part importante le niveau souhaité en 2004, tant pour le contenu que pour l'organisation du travail. L'année prochaine 2005 verra la concrétisation de ces aspects et en particulier la mise en place d'un contrôle de qualité.

Pieter Veeze
Juriste

Le département Affaires Juridiques peut se reporter à l'année 2004 comme à une année caractérisée par des défis sous différents rapports.

Commençons par la tâche clé des Bureaux: l'enregistrement des marques et des modèles. La réflexion sur l'action quotidienne, notamment en matière de refus pour motifs absolus et en matière d'opposition, est et reste une part importante de notre travail. En ce qui concerne le refus, de nouvelles directives ont été élaborées en collaboration étroite avec le département Enregistrement (Recueil des Marques Benelux 09-2004). De plus, la procédure d'opposition a pris forme pratiquement en 2004.

2004 est aussi l'année pendant laquelle notre département a représenté pour la première fois le Bureau Benelux des Marques dans les procédures de recours contre les refus devant la cour d'appel de La Haye. Les affaires ont été d'emblée très variées: depuis les syntagmes jusqu'aux formes tridimensionnelles des emballages. La première décision de la cour, qui confirme la décision du Bureau, est intervenue du reste seulement en 2005. Les personnes intéressées peuvent consulter toutes les décisions judiciaires en matière de refus sur le site internet du BBM (www.bmb-bbm.org).

Ce fut aussi une année chargée dans le domaine de la nouvelle réglementation Benelux. Dans la perspective de la convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (CBPI), l'IMI/PIC (un groupe de travail composé de représentants des Bureaux et des pays du Benelux) a entamé la rédaction d'un nouveau règlement d'exécution. En bref, les règlements accompagnant les deux lois uniformes actuelles seront fusionnés, coulés dans une structure transparente, modernisés sur différents points et l'entrée en vigueur et les aspects pratiques du registre des mandataires en marques et en modèles y seront réglés.

Par ailleurs, nous préparons une note explicative compilant tous les anciens commentaires de la LBM et de la LBDM. Les passages dépassés ont été supprimés et la formulation a été modernisée çà et là de sorte que l'utilisateur puisse être assuré de disposer d'une information actualisée.

D'autre part, bien que la CBPI ne soit pas encore entrée en vigueur, un premier protocole modificatif est déjà en préparation. La directive (2004/48 CE) concernant le respect des droits de PI doit être transposée. A cette fin, on peut se servir pour la première fois de la procédure rapide et efficace visée à l'article 1.7, alinéa 1er, de la CBPI.

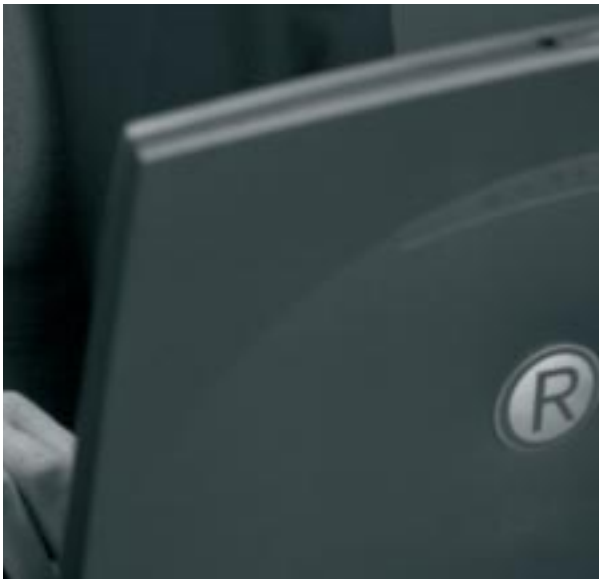
Du reste, la CBPI, comme vous pouvez le lire tout au long de ce rapport annuel, a des conséquences notables (et même principalement) pour d'autres aspects que le droit matériel des marques et des modèles. Il va sans dire que le département Affaires Juridiques est associé étroitement à ces travaux.

Enfin, par anticipation du rôle plus important dévolu par la CBPI à la future Organisation dans l'élaboration de nouvelles réglementations, les Bureaux Benelux ont été associés étroitement l'année dernière à la réglementation européenne et internationale. Notre département et des experts d'autres départements ont participé, avec des représentants des pays du Benelux, à des organes de concertation européens et internationaux.

En résumé, nous pouvons nous remémorer une année passionnante tout en portant un regard prospectif enthousiaste. Les Bureaux Benelux, de par l'extension des tâches de fond, se sont lentement transformés d'une pure administration en un véritable centre de référence et le nouvel Office Benelux de la Propriété intellectuelle nous place résolument devant des défis considérables dans le futur!

Procédure d'opposition

Stephanie Missotten
Juriste département Opposition



En ce concerne le droit Benelux des marques, on se remémorera sans doute l'année 2004 comme l'année dans laquelle la procédure d'opposition a été introduite.

L'introduction de la procédure d'opposition au 1^{er} janvier 2004 s'est accompagnée de la création d'un nouveau département, le département Opposition composé de 4 membres (un collaborateur, deux juristes et un chef de département).

Le Conseil d'administration a décidé d'introduire la procédure d'opposition dans le Benelux en optant pour une ouverture progressive par classe de produits: les premières classes (2, 20 et 27) ont été ouvertes le 1^{er} janvier 2004 à l'opposition contre les dépôts effectués après ces dates qui comportent au moins une des classes ouvertes.

Un calme relatif a régné dans le département Opposition dans les premiers mois de 2004. En effet, l'opposition ne pouvait être introduite après la publication du dépôt ou de l'enregistrement accéléré. Les premiers dépôts ou enregistrements accélérés contre lesquels une opposition pouvait être introduite ont été publiés au recueil des marques de mars. On a compté au total 787 dépôts opposables en 2004 (déposés dans les classes 2, 20 et/ou 27 et publiés dans la période mars - octobre 2004).

Le calme était certes relatif, car, malgré l'absence d'oppositions dans les premiers mois, le travail n'a pas manqué pour se préparer à traiter les oppositions. Ainsi, des lettres ont été rédigées pour les différentes phases de la procédure. On a commencé à concevoir un système informatisé pour traiter les oppositions. La division s'est penchée en outre sur nombre de questions majeures et mineures quant au suivi administratif et à l'examen juridique des

oppositions. Il en est souvent résulté des discussions animées et intéressantes permettant définir la politique du Bureau Benelux des Marques en matière d'opposition. Toutefois, la politique en matière d'opposition ne prendra véritablement forme qu'au fur et à mesure de l'expérience pratique.

Comme l'introduction d'une nouvelle procédure soulève de nombreuses questions, le département Opposition a consacré beaucoup d'énergie à l'information. L'information a été fournie de différentes manières comme l'organisation d'ateliers, des conférences, la rédaction de FAQ's etc.

Par ailleurs, un groupe de contact opposition a été institué en 2004 à la demande de l'Association Benelux du droit des Marques et Modèles (BMM). Ce groupe est composé de représentants de la BMM et de collaborateurs du Bureau Benelux des Marques afin de discuter des difficultés pratiques rencontrées. Lors de la première réunion tenue en décembre, il est apparu en tout cas qu'il était utile que les parties se rencontrent et échangent des informations.

Le département Opposition n'a pas encore pris de décision d'opposition en 2004, parce qu'aucune opposition n'est encore arrivée à ce stade, compte tenu du succès du cooling off. Il n'empêche que le département s'est penchée en 2004 sur les décisions d'opposition. La jurisprudence actuelle a été étudiée et les juristes se sont entraînés à la rédaction de "décisions expérimentales".

En ce qui concerne les chiffres, 27 oppositions ont été introduites en 2004 (soit 3,43 % des dépôts opposables et 0,2 % du nombre total de dépôts en 2004). 6 oppositions étaient non recevables. Cela veut dire que 21 oppositions

ont été examinées. De ces oppositions, 6 ont été clôturées et une a été classée sans suite. Les tableaux annexés (chapitre 5) donnent plus de détails sur les oppositions introduites.

« Naissance
de la politique d'opposition »

- Stéphanie Missotten -
Juriste département Opposition



4 Coopération et échange d'informations



« Affiner la perception qu'a le Bureau
Benelux des Marques de nos attentes et
besoins en tant qu'utilisateurs »

- Anne-Laure Covin -
Trade Mark Council, SA Solvay

Christel Heremans
Chef département Service & Information

Pour le département Service & Information, 2004 a été une année de découverte et de développement: la première année d'un nouveau département!

La nouveauté du département et la concrétisation des tâches exigeaient une approche modeste dans l'établissement du plan d'information et de communication. La sensibilisation à l'évidence de la protection de la marque parmi les entreprises a été un objectif prioritaire. Pour toucher ces entreprises, le Bureau a choisi une approche ciblée des mandataires en marques, des autorités et des groupements professionnels. Grâce à d'intenses concertations avec les mandataires Benelux en marques et en modèles, la plate-forme 'Innovation & droits de propriété industrielle', nos collègues des services nationaux et avec divers groupements professionnels, le département Service & Information a pu atteindre de beaux objectifs en cette première année avec un nombre limité de collaborateurs.

Un échantillon des activités de l'année écoulée.

L'un des objectifs était d'intensifier la coopération avec les mandataires en marques en les associant aux activités

du Bureau et en rendant nos procédures et méthodes de travail plus transparentes. A cet effet, le département Service & Information a organisé quatre ateliers à l'intention des mandataires en marques et des collaborateurs des bureaux de mandataires. Deux de ces ateliers faisaient partie du programme de formation de mandataire en marques Benelux. Les ateliers ont été accueillis favorablement, à ce point même que nous avons dû programmer des sessions supplémentaires devant le nombre impressionnant de participants.

Le souci de transparence nous a incités à éditer un bulletin d'information électronique afin de communiquer les dernières nouvelles nouvelles au sujet des procédures, de la jurisprudence et d'autres développements. Le premier exemplaire a vu le jour en février 2005 après plusieurs mois de préparation quant aux textes, à la présentation et aux aspects techniques.

Dans le cadre de la coopération, le Bureau a cherché à se rapprocher des instances publiques et des groupements professionnels qui ont un contact plus direct avec l'entreprise. Ainsi, nous avons assuré un exposé introductif pour les collaborateurs en

matière d'innovation des Sociétés de développement régional en Flandre et pour les collaborateurs du front-office de la chambre de commerce du Rhin. Ces exposés ont reçu un accueil très positif et seront suivis d'effets dans le futur.

Les collaborateurs Service & Information étaient naturellement aussi présents pour les entreprises elles-mêmes: non seulement au téléphone, mais aussi aux séances d'information et aux foires. Aux Pays-Bas, ils ont représenté le Bureau entre autres au "Startersdag Haaglanden", à la semaine de l'entreprise (Utrecht) et à "Holland Innovation" (Rotterdam). En Belgique, ils ont participé traditionnellement à "Initiatives" (Liège) et à "Eureka" (Bruxelles). Hainova (Charleroi) est apparu comme un nouvel événement intéressant et productif.

En outre cette première année d'existence du département a permis réalisation appréciable: les collaborateurs Service & Information (Ingrid van der Heyden, Marleen Kuiper, Christian Meyers) sont devenus une équipe enthousiaste et soudée avec un regard novateur sur le futur.

Evolution du service à la clientèle

Anne-Laure Covin

Trade Mark Counsel Solvay SA, Intellectual Assets Management

Dans le cadre de la mise en place du Protocole du 11 décembre 2001, on peut constater depuis trois ans une évolution de la pratique du Bureau Benelux des Marques dans la gestion de ses relations vis-à-vis de ses utilisateurs. Sa volonté d'une meilleure collaboration s'est traduite par un dynamisme et un rapprochement avec ses déposants et mandataires, notamment en mettant en place un suivi personnalisé de chaque dossier, du dépôt à l'enregistrement. De plus, pour renforcer cette collaboration le BBM organise différents ateliers de formation au cours de l'année. Solvay, en tant qu'utilisateur régulier du système Benelux, souhaitait participer à ces rendez-vous interactifs.

Quel est l'apport concret de ces ateliers?

Globalement, le Bureau Benelux des Marques nous a soumis divers cas pratiques à analyser et à résoudre en groupe restreint, la solution élaborée par le groupe étant ensuite présentée à l'ensemble des participants. Cette approche a non seulement l'avantage de permettre la réflexion et l'échange d'idées entre les différents intervenants (entreprises, mandataires, examinateurs), mais aussi de soumettre des questions particulières et pointues ainsi que des problèmes rencontrés sur certains dossiers.

Tout particulièrement, l'atelier sur l'opposition nous a permis de conforter la compréhension initiale de la procédure mais également l'impression que celle-ci n'est pas encore totalement fixée. L'essentiel de cet atelier a aussi peut-être été de percevoir la souplesse que l'Office souhaite instaurer dans les premiers temps et de pouvoir créer un contact direct avec les personnes en charge au sein du Bureau. L'atelier sur la Classification de Nice, quant à lui, a eu le bénéfice d'identifier les termes vagues et de nous proposer des possibilités de rédaction. De plus, la communication d'une liste de conseils pratiques et de points

particuliers a eu l'intérêt de surmonter une série de problèmes ou d'irrégularités fréquemment rencontrés par le Bureau Benelux des Marques et l'OMPI.

Quelles suggestions pour l'avenir?

Le Bureau Benelux des Marques utilise Internet pour mettre à notre disposition diverses rubriques instructives (rapports, communications, jurisprudence...). Nous souhaiterions également que le Bureau Benelux des Marques utilise ce vecteur pour prodiguer des conseils standard tenant compte de la pratique des Examineurs (par exemple, liste des termes vagues dans la Classification de Nice, éléments d'appréciation de la similitude, enseignements des décisions d'opposition). L'Office diffuse aussi électroniquement, depuis quelques mois, des bulletins d'information sur des sujets particuliers. Ces publications étant indispensables pour se tenir informés des dernières mises à jour et pratiques du Bureau, une distribution soutenue et régulière serait évidemment fortement appréciée. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération actuelle entre le Bureau Benelux des Marques et ses utilisateurs, nous sommes partisans d'une communication rapide, simplifiée et téléphonique pour résoudre les irrégularités mineures.

Quel bilan?

Le bilan global de ces rencontres est positif: le Bureau Benelux des Marques a su apporter à nos questions des réponses adaptées, personnalisées et pragmatiques. De plus, nous avons le sentiment que ces ateliers vont permettre d'affiner la perception qu'a le Bureau Benelux des Marques de nos attentes et besoins en tant qu'utilisateurs.





Atelier 'Du dépôt à l'enregistrement'

53

Ellen Van Holst
Examineur département Enregistrement

Une nouvelle organisation, une nouvelle méthode de travail! Après diverses formations internes, le temps est venu d'informer les mandataires et autres personnes intéressées des changements. Les idées d'un atelier prennent progressivement forme au moment à lorsque le département Service et Information en donne le coup d'envoi. Les inscriptions à l'atelier affluent et nous nous en réjouissons.

Le 27 avril 2004 a lieu le premier de 3 ateliers donnés par ma collègue Raphaëlle Gérard et moi-même. Après avoir expliqué brièvement l'objectif de l'atelier, nous nous mettons à l'ouvrage avec beaucoup de plaisir. A partir d'une présentation en Power Point, nous exposons les principaux changements dont la procédure de dépôt modifiée, la publication du dépôt et le fait que la date d'enregistrement est dorénavant le fait générateur du droit. Un gros travail mais un travail agréable. Nous pouvons répondre directement et sans hésitation aux questions des personnes présentes et quand ce n'est pas le cas, nous pouvons évidemment faire appel à un de nos collègues.

Après la partie théorique, les participants se saisissent des cas que nous avons préparés. Nous constituons des groupes de 6 personnes qui examinent et traitent ensuite les cas ensemble. Chaque groupe désigne un 'porte-parole' et nous traitons les cas avec toutes les personnes présentes. Nous retrouvons tous les changements présentés dans les cas, ce qui est d'emblée un bon point de référence pour vérifier si notre présentation a eu l'effet escompté. L'honnêteté me commande de dire que les personnes présentes ont bien assimilé notre présentation. Les cas sont discutés avec succès!

Après notre présentation, Camille Janssen (juriste département Affaires Juridiques) donne l'après-midi la seconde partie de l'atelier: les refus et la jurisprudence. Il soumet lui aussi un certain nombre de cas aux personnes présentes.

Le second atelier, francophone, est donné par Raphaëlle Gérard et nous avons pu présenter ensemble le dernier atelier.

C'est une expérience agréable et instructive. La satisfaction était générale parmi les personnes présentes. Cet atelier nous a permis de montrer aux milieux concernés notre Bureau sous un jour agréable, instructif et ouvert et nous sommes certains que la nouvelle méthode de travail favorise le service à la clientèle!

Holland Innovation

Marleen Kuiper
Collaborateur Service & Information

“Holland Innovation” combine le concours annuel ID-NL Jaarprijs, le salon StarTech et le Kennisfestival. Cet événement annuel s’adresse aux entreprises, aux chercheurs et aux investisseurs dans le secteur technique et innovateur. Une foire informative se tient en plus des ateliers, des entretiens, des débats et des conférences.

En 2004 nous avons eu pour la première fois notre propre stand. Nous y étions déjà l’année précédente, mais dans le stand de la plate-forme “Innovatie & Industriële Eigendomsrechten”. Cette plate-forme, dans laquelle Christel Heremans représente le Bureau Benelux des Marques a été créée en 1998. Elle unit les forces des organisations dans le domaine des innovations et des droits de propriété industrielle à l’intention des petites et moyennes entreprises. L’un des objectifs de cette plate-forme est de développer des activités conjointes. Holland Innovation en est un exemple.

Holland Innovation a eu lieu le 17 novembre dans l’usine Van Nelle Ontwerpfabriek à Rotterdam. Un bâtiment extraordinaire, la coupole vaut le détour!

Nous avons avec deux autres organisations un stand ayant la forme d’un triptyque. L’espace à l’intérieur du stand était de ce fait plutôt restreint, mais ce n’était pas un problème vu la taille du reste de l’usine à café.

A cette occasion, nous avons collaboré avec la l’Association Benelux du droit des Marques et Modèles. Gerda Veltman et moi-même avons, en compagnie de Frank Verguld (BMM), fourni des renseignements sur les marques, les modèles, le droit d’auteur et l’I-depot. Nous avons été frappés de voir qu’une bonne part des visiteurs connaissaient part ce qu’est le Bureau Benelux des Marques et certains y avaient même déjà effectué un dépôt. Nos activités d’information portent donc vraiment leurs fruits!

Comme Bureau, nous collaborons de plus en plus étroitement avec différentes organisations qui s’adressent aux entreprises innovantes. Cette collaboration est constructive et fait en sorte que entrepreneur peut disposer plus rapidement des informations correctes.

Christian Meyers
Collaborateur Service & Information

L'expérience que j'ai envie de vous faire partager est doublement intéressante parce qu'elle est différente et parce qu'elle souligne le désir des Bureaux Benelux de s'impliquer davantage en matière d'innovation en rencontrant les acteurs dynamiques de ces secteurs.

Il s'agit de la journée "Propriété Intellectuelle" organisée dans le cadre de "Hainova" par le CeRDT, Centre de Recherche et de Développement Technologique, au mois d'octobre 2004. Cette a.s.b.l. a été créé pour valoriser les technologies en Province de Hainaut (B) et a pour partenaires les trois universités de Mons et neuf centres de recherche.

Le concept brille à la fois par sa simplicité et son efficacité: des rendez-vous sont convenus entre représentants d'entreprises et de la P.I. et un cycle de conférence est mis en place. Chaque participant reçoit donc à l'avance un tableau de rendez-vous, ce qui me permet de préparer les entretiens. Les sujets sont donc rapidement abordés, les questions sont directes et le rythme est soutenu.

C'est une véritable gymnastique que de passer d'un entretien à l'autre. Une personne vous parle de logiciels, ensuite il est question de machines pour l'extraction de pierre tandis qu'un troisième interlocuteur cherche à faire protéger le nom de ses produits chimiques. Mes interlocuteurs cherchent des informations sur la P.I. et j'apprends moi-même un tas de choses au cours des quinze à vingt entretiens qui sont menés!

Bref, le petit quart d'heure prévu par entretien n'est pas de trop pour fournir à son interlocuteur une réponse aussi précise que possible.

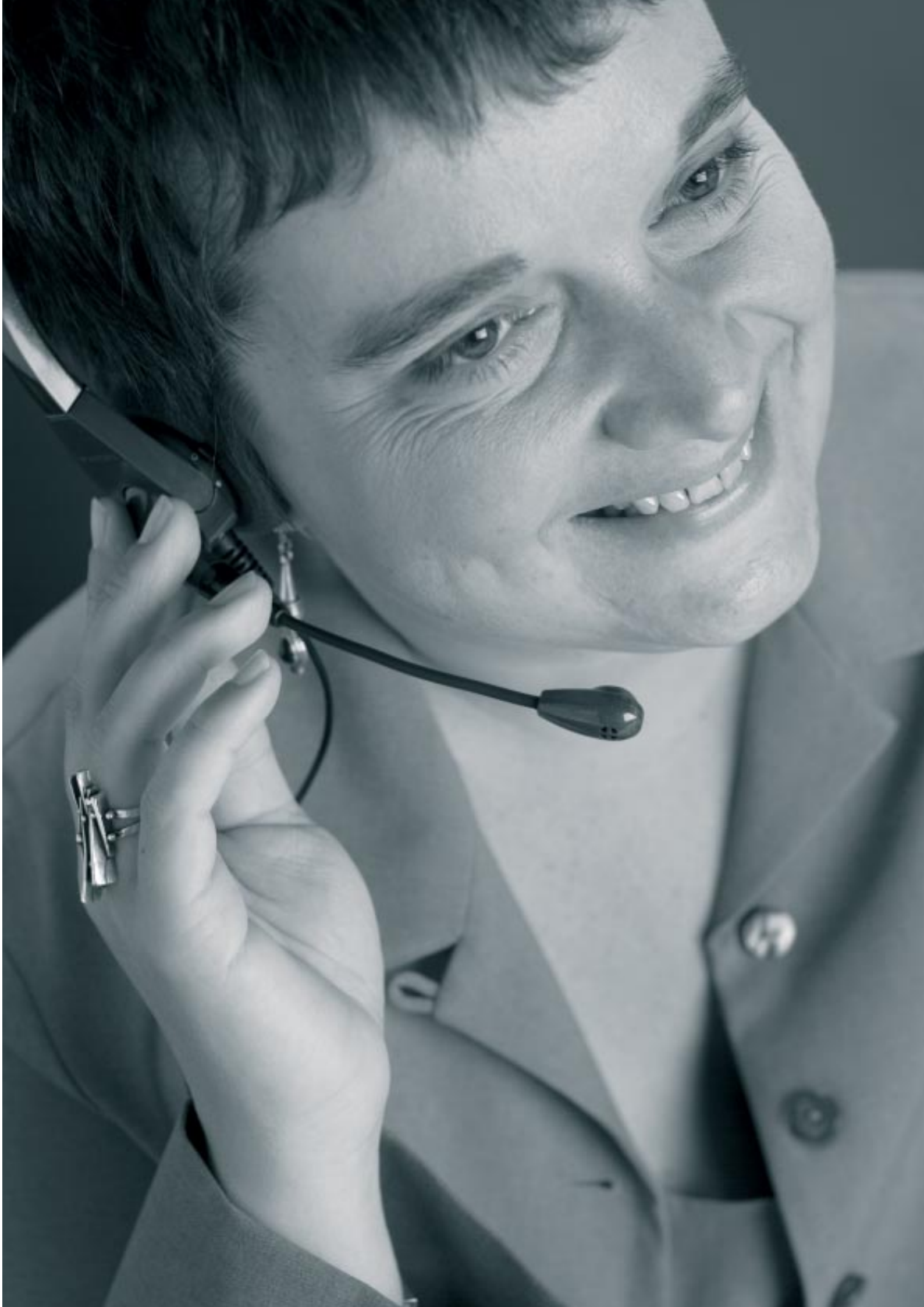
Pendant le lunch et à l'issue des entretiens particuliers, l'ambiance est plus informelle et comme la dynamique de la journée se prolonge bien au-delà du dernier rendez-vous, on ne compte plus les conversations à bâtons rompus.

La propriété intellectuelle n'est pas simplement un sujet de conversation approprié: elle est perçue comme un outil de développement dont il faut tenir compte.

La participation des Bureaux Benelux à ce genre de séminaire comme à d'autres activités permet d'avoir une approche concrète des soucis rencontrés par les entreprises sur le terrain de la propriété intellectuelle. Ce faisant, nous pouvons, dans les limites que nous impose notre statut, nous tenir aux côtés des entrepreneurs et pas en face.

« Montrer notre Bureau
d'une manière agréable,
instructive et ouverte »

- Ellen Van Holst -
Examineur département Enregistrement



5 Chiffres et Statistiques

Bilan au 31 décembre 2004

ACTIF

en milliers d'euros

	2003	2004
	euros	euros
Immobilisations corporelles		
Immeuble d'exploitation et terrain	8.446	8.201
Informatique	1.489	995
Autres immobilisations financières	286	266
	<u>10.221</u>	<u>9.462</u>
Immobilisations financières	4.017	3.573
Total actif immobilisé	<u>14.238</u>	<u>13.035</u>
Créances	1.941	1.738
Liquidités		
Disponibles	520	718
A court terme	522	1.142
	<u>1.042</u>	<u>1.860</u>
Total actif circulant	<u>2.983</u>	<u>3.598</u>
	<u><u>17.221</u></u>	<u><u>16.633</u></u>

en milliers d'euros

PASSIF

	2003 euros	2004 euros
Réserve générale	8.980	8.980
Fonds de réserve BBM	-1.317	-1.078
Fonds de réserve BBDM	234	217
Total fonds propres	7.897	8.119
Engagements leasing	653	326
Provision retraite anticipée	603	466
Provision gros entretien	272	151
Total provisions	875	617
Montants reçus en avance	6.040	5.722
Autres dettes à court terme	1.756	1.849
Dettes à court terme	7.796	7.571
Total fonds étrangers	9.324	8.514
	<u>17.221</u>	<u>16.633</u>

Etat des produits et des charges

Bureau Benelux des Marques

en milliers d'euros	2003 euros	2004 euros
Produits	11.977	12.463
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	8.806	9.389
Amortissements	934	913
Autres charges d'exploitation	2.136	1.976
	<u>13.287</u>	<u>12.287</u>
Résultat d'exploitation	101	176
Produits et charges financiers		
Intérêts perçus	53	36
Ecart de change réalisés		
intérêts perçus	62	27
	<u>-9</u>	<u>63</u>
Résultat d'exploitation	<u>92</u>	<u>239</u>

Bureau Benelux des Dessins ou Modèles

en milliers d'euros	2003 euros	2004 euros
Produits	567	460
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	431	406
Autres charges d'exploitation	117	86
	<u>548</u>	<u>492</u>
Résultat d'exploitation	19	-32
Produits et charges financiers intérêts perçus	5	15
Résultat d'exploitation	<u><u>24</u></u>	<u><u>-17</u></u>

Rapport financier

Bureau Benelux des Marques

En 2004, les bureaux ont réalisé un bénéfice modeste de 222.000 euros (2003: 117.000 euros). Face à une hausse des tarifs de 9%, on a cependant eu une baisse de 4,3% du nombre de déôts recevables, phénomène préoccupant. Ce qui est positif, c'est que le résultat est un résultat purement opérationnel qui n'est guère affecté par des fluctuations dans le travail en cours ou par d'autres postes occasionnels. Cela ne veut toutefois pas dire que cette tendance puisse être extrapolée dans le futur parce que les rétributions pour les recherches OHMI vont être supprimées graduellement en trois ans (chiffre d'affaires en 2004: 1.287.000 euros).

Les enregistrements accélérés progressent bien et nous espérons que ce service pourra compenser en grande partie le manque à gagner dans les recherches accélérées à la suite de la suppression de la recherche obligatoire.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 486.000 euros pour atteindre 12.463.000 euros, la moitié de cette augmentation s'expliquant par le fait que le chiffre d'affaires 2003 était moins élevé que d'ordinaire à cause de facteurs occasionnels. C'est de l'opposition que viendront en tout cas les hausses du chiffre d'affaires dans les années à venir. On espère par ailleurs un redressement rapide de l'économie, qui devrait se traduire par un nombre croissant de nouveaux dépôts.

La forte diminution des dépenses de personnel a pris fin en 2004, non pas, du reste, à cause de hausses salariales ou du recrutement de personnel, mais à la suite d'une normalisation des charges de pension en 2004. En 2003, les charges de pension ont été moins élevées à raison d'environ 500.000 euros à cause de facteurs non récurrents, ce qui explique la hausse des dépenses de personnel.

Les amortissements ont légèrement diminué à 934.000 euros (2003: 934.000 euros) en raison d'une politique d'investissement prudente en 2004.

Les autres dépenses ont diminué, de sorte que le pronostic exprimé l'année dernière s'est vérifié. La diminution est tempérée du fait qu'en raison du faible niveau d'activité et de l'effectif réduit au BBDM, moins de dépenses partagées ont pu être répercutées.

Bureau Benelux des Dessins ou Modèles

Le BBDM a dû encaisser en 2004 une perte (déjà pronostiquée l'an dernier) de 17.000 euros (2003: bénéfice de 24.000 euros). La résorption de l'arriéré a en fait masqué la très mauvaise marche des affaires. Le résultat opérationnel est entre-temps négatif de plus de 100.000 euros.

Les perspectives sont véritablement mauvaises. La concurrence du dessin ou modèle communautaire continue à peser lourdement et les nouvelles demandes sont en régression constante. Lorsque le modèle communautaire aura 5 ans d'existence dans deux ans, le chiffre d'affaires des renouvellements, stable jusqu'ici, va lui aussi baisser. Le chiffre d'affaires dans le système des enregistrements internationaux (OMPI) continue à diminuer, à savoir de 111.000 euros en 2003 à 82.000 euros en 2004.

Les dépenses ne peuvent plus guère être comprimées, sauf en réduisant la quote-part dans les dépenses communes. Le seul facteur positif est que les frais directs sont toujours couverts et il y a des raisons de penser qu'il en ira de même dans les deux années à venir.

Communication du réviseur

65

Les données financières sur l'exercice 2004 présentées dans le rapport sont empruntées aux comptes annuels 2004 du Bureau Benelux des Marques et du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles qui ont été contrôlés par nos soins. Ces données financières ont été réunies sous la responsabilité de la direction des bureaux.

Pour mieux appréhender la situation financière et les résultats des bureaux, ainsi que l'étendue de notre contrôle, il convient de lire ces données financières en corrélation avec les comptes annuels vérifiés et la déclaration de conformité de ces comptes que nous avons délivrée.

La Haye, mai 2005
Ernst & Young Accountants

Personnel

Cent collaborateurs étaient en service le 31 décembre 2004. Leur âge moyen était 41 ans. Quatre collaborateurs ont fêté en 2004 leur jubilé: l'un avait 25 ans d'ancienneté et les trois autres 12,5 ans.

Trois collaborateurs sont entrés en service pendant l'année écoulée, dont un sur base temporaire pour la durée de certaines activités. Douze collaborateurs ont quitté notre organisation.

hommes	femmes
43	57

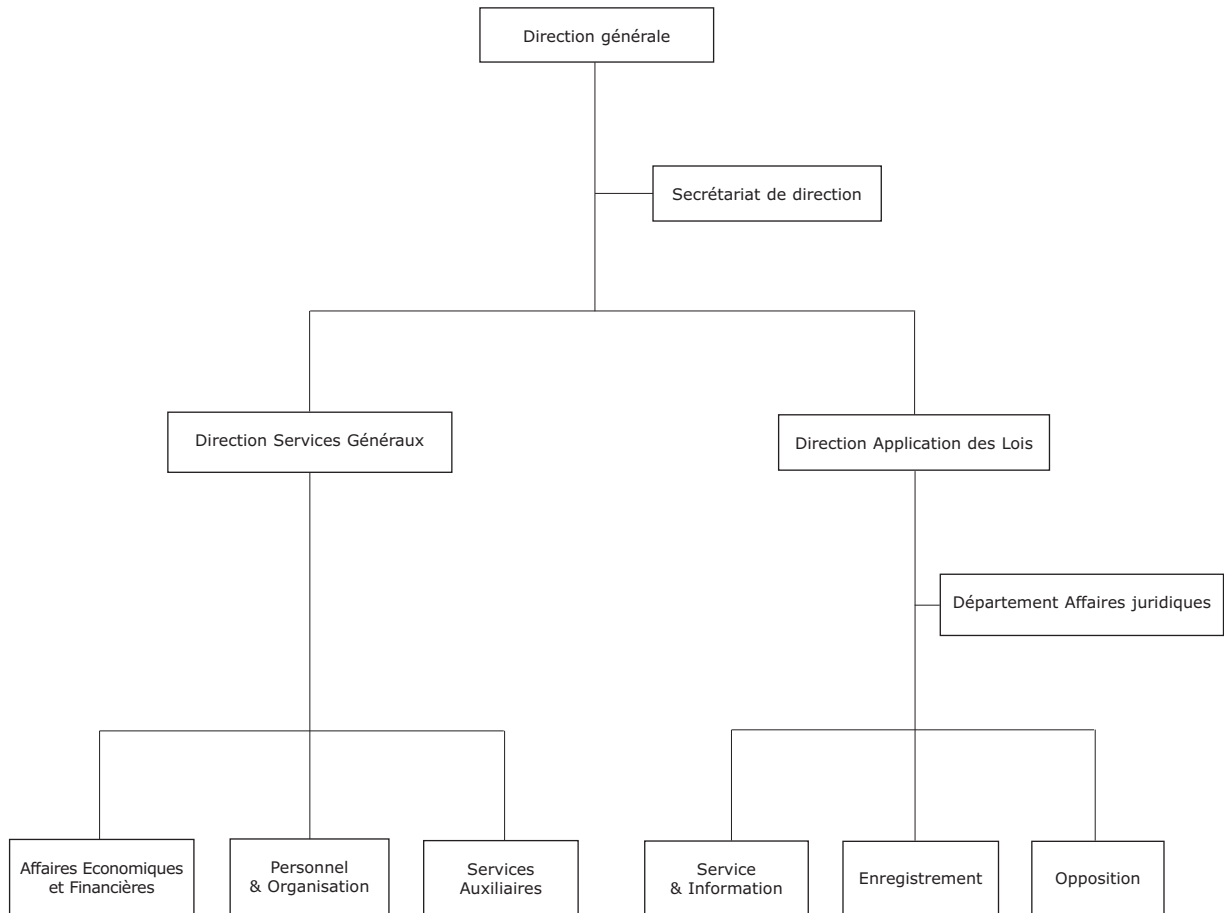
temps plein	temps partiel
64	36

nombre de collaborateurs	Nl	Be	Lux	total
Au 31 décembre 2003	81	25	3	109
Au 31 décembre 2004	76	21	3	100

années de service	nombre
0 tot 5	18
5 tot 10	21
10 tot 15	16
15 tot 20	29
20 tot 25	11
25 tot 30	4
30 tot 35	1

classe d'âge	nombre
20 - 25	1
25 - 30	2
30 - 35	12
35 - 40	24
40 - 45	24
45 - 50	25
50 - 55	8
55 - 60	2
60 - 65	2

Organigramme



Marques

Recherches

Recherches Benelux

Année	Accélérées	Ordinaires	Total
2004	3696	18899	22595
2003	5829	21509	27338
2002	5965	17945	23901
2001	7182	22532	29714
2000	8127	14645	22772

Recherches internationalesn

Année	Total
2004	703
2003	25047
2002	4234
2001	4355
2000	4194

Recherches internationales

Année	Total
2004	60151
2003	41060
2002	40237
2001	49347
2000	46715

Dépôts Benelux

Total dépôts

Année	Total
2004	22600
2003	23301
2002	22819
2001	23409
2000	28655

Marques collectives

Année	Total
2004	75
2003	98
2002	99
2001	89
2000	86

Introduits électroniquement

Année	Total
2004	13893
2003	10370
2002	3671
2001	401
2000	560

Dépôts Benelux selon le pays de provenance

Pays	2004	%	2003	2002	2001	2000
Pays-Bas	15612	69,14%	16339	15513	15755	19222
Belgique	4774	21,14%	4953	5052	5060	5956
Luxembourg	445	1,97%	452	401	527	587
USA.	680	3,01%	480	644	717	1069
Japon	75	0,33%	93	93	118	133
Autres Pays UE	575	2,55%	561	627	726	1002
Autres Pays	419	1,86%	403	435	508	668

Dépôts Benelux par Classe

Classe	Nombre	Pourcentage	Classe	Nombre	Pourcentage
01	737	1,19%	24	751	1,21%
02	329	0,53%	25	2608	4,20%
03	1593	2,57%	26	122	0,20%
04	209	0,34%	27	216	0,35%
05	1601	2,58%	28	1066	1,72%
06	686	1,11%	29	1510	2,43%
07	576	0,93%	30	1777	2,86%
08	293	0,47%	31	1101	1,77%
09	4514	7,28%	32	878	1,42%
10	479	0,77%	33	549	0,88%
11	902	1,45%	34	246	0,40%
12	637	1,03%	35	7864	12,67%
13	19	0,03%	36	2451	3,95%
14	749	1,21%	37	1826	2,49%
15	50	0,08%	38	1645	2,65%
16	4196	6,76%	39	1309	2,11%
17	410	0,66%	40	494	0,80%
18	1039	1,67%	41	5801	9,35%
19	777	1,25%	42	4422	7,13%
20	1033	1,66%	43	1328	2,14%
21	706	1,14%	44	1431	2,31%
22	206	0,33%	45	866	1,40%
23	45	0,07%			

Répartition des dépôts Benelux par Service National

Année	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas	Total
2004	607	37	21956	22600
2003	804	47	22450	23301
2002	1060	102	21637	22799
2001	1146	161	22080	23387
2000	1565	122	26957	28644

Nombre de marques publiées

Année	Individuelle	Collective	Total
2004	19009	88	19097
2003	23714	95	23809
2002	19697	66	19763
2001	23897	91	23988
2000	17590	63	17653

Demandes de renouvellement

Année	Individuelle	Collective	Total
2004	12716	42	12758
2003	12079	48	12127
2002	12142	34	12176
2001	12141	45	12186
2000	12700	35	12735

Enregistrements internationaux**Enregistrements internationaux demandé via le Bureau Benelux des Marques**

Année	Protocole	Arrangement	Arr.+ Prot.	Total
2004	221	759	1388	2581
2003	115	832	1303	2250
2002	116	877	1439	2432
2001	121	988	1802	2911
2000	115	1111	1971	3197

Enregistrements internationaux valables dans le Benelux

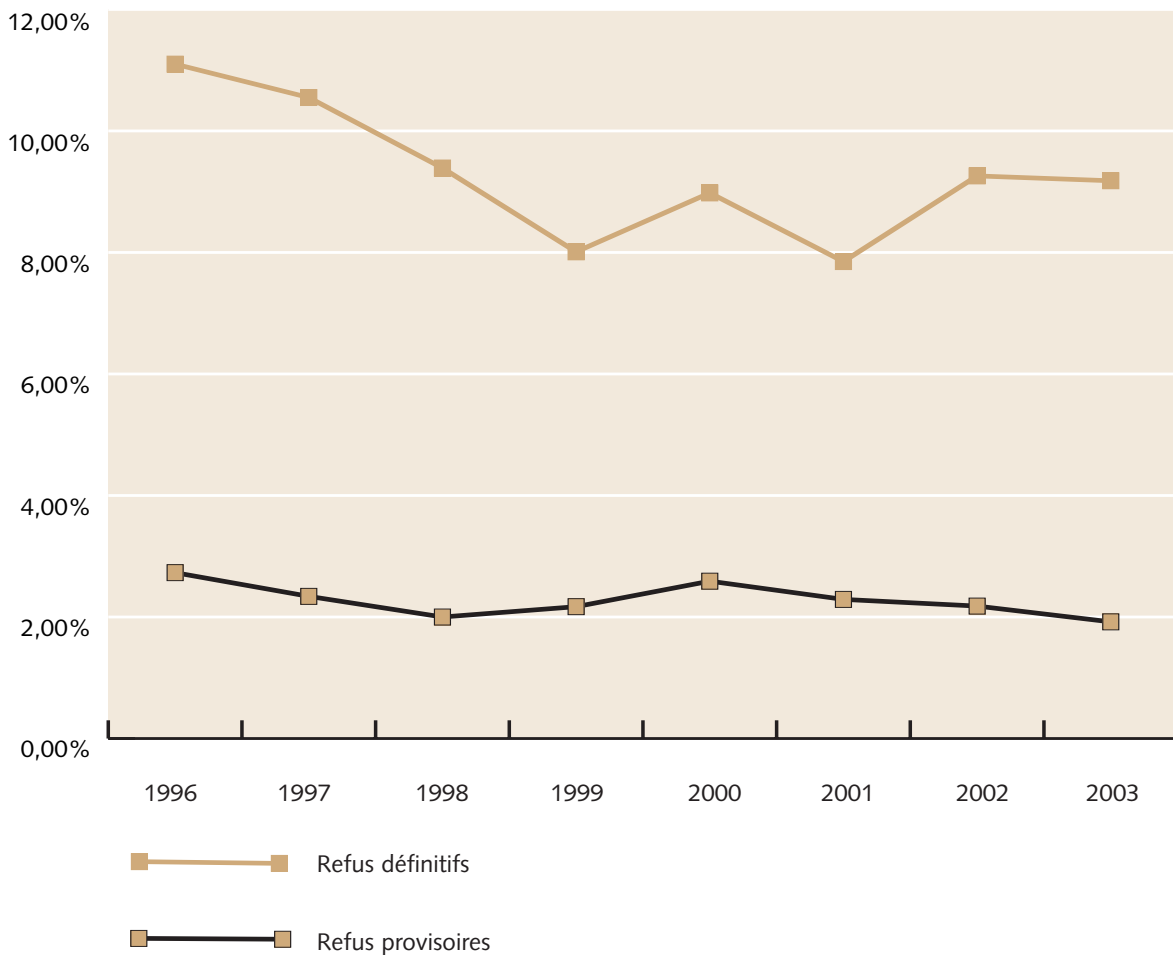
Année	Total
2004	7712
2003	8457
2002	8815
2001	10250
2000	12014

Refus pour motifs absolus

Evolution des refus depuis 1996

Grâce à l'informatisation plus poussée des processus internes, il a été possible pour la première fois cette année de générer les statistiques de refus directement à partir de la base de données du registre. Cette nouvelle méthode a révélé des écarts avec la méthode utilisée jusqu'ici. C'est pourquoi il a été décidé de recalculer les chiffres corrects des années antérieures à l'aide du nouveau système.

Pourcentage par rapport au nombre de dépôts



Refus pour motifs absolus

Statistiques 2003 ¹

Dépôts Benelux	Nombre	Pourcentage
	23310	100,00%

Refus provisoires	Nombre	Pourcentage
en totalité	2140	9,18%
en partie	2079	97,15%
dépôts introduits par un mandataire	61	2,85%
dépôts introduits par le titulaire	1079	50,42%
dépôts enregistrés après le refus provisoire ²	1061	49,58%
dépôts retirés sur demande du déposant/ mandataire	159	
dépôts classés sans suite	573	
	957	

Refus définitifs	Nombre	Pourcentage
en totalité	447	1,92%
en partie	438	97,99%
dépôts introduits par un mandataire	9	2,01%
dépôts introduits par le titulaire	295	66,00%
après refus provisoire suivi de réclamation	152	34,00%
après refus provisoire sans réclamation	215	
dépôts refusés provisoires encore susceptibles d'une réclamation dans le délai imparti (art.4, par. 2d, RE)	232	
recours formés contre un refus définitif (art. 6ter, LBM) ³	13	
	4	

(1) Les statistiques 2004 ne sont pas encore disponibles vu les délais prescrits pour cette procédure.

(2) Il s'agit en majeure partie d'enregistrements qui font suite à des refus provisoires régularisés en partie et à des décisions reconsidérées par le BMM, par exemple sur production d'une preuve de consécration par l'usage établissant que la marque a acquis un caractère distinctif.

(3) Contrairement à tous les autres chiffres de ce tableau qui sont calculés à l'aide de la date de dépôt, le nombre de recours est calculé à l'aide de la date d'introduction du recours.

Opposition

(basé sur les dépôts publiés jusqu'en octobre 2004)

Nombre d'oppositions	Nombre	Pourcentage
Total	27	
Recevables	21	78%
Non recevables	6	22%
Dépôts opposables		3,43%
Nombre total de dépôts		0,20%

Introduites par	Nombre	Pourcentage
Un mandataire	23	85%
Un particulier	4	15%

Terminées	Nombre	Pourcentage
Total	7	33%
Avant le début	7	100%
Après le début	0	0%
Dépôt retiré	3	43%
Opposition retirée	3	43%
Classée sans suite	1	14%

Examen en cours	Nombre	Pourcentage
Total	7	33%

Langue de préférence	Nombre	Pourcentage
Néerlandais	16	76%
Français	5	24%
Anglais	5	24%

Langue de procédure	Nombre	Pourcentage
Néerlandais	13	93%
Français	1	7%

Dirigée contre	Nombre	Pourcentage
Droit Benelux	20	95%
Droit international	1	5%

**Classes sur lesquelles l'opposition est basée
(Top-5 oppositions recevables):**

Nombre (droits invoqués)	Classe
17	2
12	20
11	1
9	17
9	19

**Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée
(Top-5 (oppositions recevables))**

Nombre (oppositions)	Classe
11	20
8	2
5	21
4	17
4	35

76 Modèles

Dépôts Benelux

Total

Année	Total
2004	1531
2003	1979
2002	3151
2001	2908
2000	3344

Répartition des dépôts par service national

Année	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas
2004	208	11	1312
2003	351	9	1619
2002	309	2	2840
2001	187		2721
2000	189	7	3148

Nombre de dessins ou modèles publiés

Année	Total
2004	2106
2003	2074
2002	2762
2001	2434
2000	3204

Demandes de renouvellement

Année	Nombre
2004	1757
2003	1701
2002	1614
2001	1492
2000	1270

Enveloppes I-dépôt

Total

Année	Vendues	Retour
2004	627	470
2003	742	456
2002	617	481
2001	707	471
2000	734	561

Par pays

Pays	2004	2003	2002	2001	2000
Belgique	302	280	302	307	299
Pays-Bas	157	157	164	152	241
Luxembourg	9	12	12	7	14
Autres	2	7	3	5	7
Total	470	456	481	471	561

6 Coordonnées

Conseils d'administration réunis

Composition actuelle

Président

Monsieur L. Kaufhold

Attaché de gouvernement 1^{er} en rang

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

Administrateurs

Madame N. Hilgert

Attaché de gouvernement

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

Monsieur R. Geurts

Directeur général

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régulation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur H.F.G. Geijzers

Directeur

Octrooicentrum Nederland (NL)

Monsieur J. Debrulle

Conseiller

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régulation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Administrateurs suppléants

Madame M. Petit

Conseiller adjoint

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régulation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur G. Aelbrecht

Juriste

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régulation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur C. Sahl

Chef du secteur Législation

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

Monsieur A. Snethlage

Conseiller Propriété industrielle

Direction Innovation

Direction générale Entreprise et Innovation

Ministère des Affaires économiques (NL)

Collège des Commissaires / Direction

81

Composition actuelle

Collège des Commissaires

Monsieur R. Charlier

Directeur général honoraire

Accords économiques internationaux

Conseiller spécial (B)

Monsieur C.J. van der Valk

Chef Exploitation, également directeur suppléant

Direction Affaires économiques et financières

Ministère des Affaires économiques (NL)

Monsieur S. Juchem

Chef du secteur Administration générale

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

Direction

Monsieur E.L. Simon (L)

Directeur

Monsieur P.A.V. Laurent (B)

Directeur Application des Lois

Monsieur A.G.W.J. Verschure (NL)

Directeur Affaires générales

Services nationaux

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régulation et Organisation des marchés
Office de la Propriété intellectuelle
North Gate III
Boulevard Albert II 16
B-1000 Bruxelles, Belgique

Internet www.mineco.fgov.be
Téléphone +32 2 206 48 91
Télécopieur +32 2 206 56 50

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Direction de la Propriété Intellectuelle
19-21, Boulevard Royal
L-2914 Luxembourg, G.D. Luxembourg

Internet www.eco.public.lu
Téléphone +352 478 41 87
Télécopieur +352 22 26 60

Octroicentrum Nederland

Patentlaan 2
NL-2288 EE Rijswijk (ZH), Pays-Bas

Internet www.octroicentrum.nl
Téléphone +31 70 398 66 99 (information au public)
Télécopieur +31 70 398 66 06

Edition

Bureau Benelux des Marques
Bureau Benelux des Dessins ou Modèles
Bordewijklaan 15, 2591 XR La Haye
Pays-Bas

Téléphone +31 70 349 11 11
Télécopieur +31 70 347 57 08
info@bmb-bbm.org
info@bbtm-bbdm.org

Réalisation

Equipe rapport annuel 2004
Rebecca van Blitterswijk, Christian Meyers,
Saskia Smits, Pieter Veeze, Christel Verbouw

Conception graphique

Pia Mobouck, Bruxelles

Photographie

Maarten Fleskens, La Haye

Impression

Pallas Offset, La Haye

Jaarverslag 2004, Nederlandse versie

Dit jaarverslag werd tevens in het Nederlands uitgegeven. Bel of schrijf ons indien u een exemplaar wenst te ontvangen. Het verslag is tevens beschikbaar op de website van het Benelux-Merkenbureau:

www.bmb-bbm.org

Annual Report 2004, English version

The annual report is also available in English on the website of the Benelux Trademarks Office:

www.bmb-bbm.org

